

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°46 - publié le 26 juin 2024



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du 24/06/2024

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.
- Pour toute communication par mail avec la commission les clubs doivent obligatoirement utiliser la boîte mail officielle.
- Pour tout mail concernant une rencontre merci d'indiquer **le numéro du match.**
- **Le calendrier sportif paraîtra après le 12 juillet. Merci aux clubs d'en prendre connaissance sur le site du district afin de planifier vos événements nécessitant une modification du calendrier.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.





Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.





- Responsable FMI : Éric THIVOLLE
- **INFORMATION FMI** :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres : L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.**
- Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
- Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous



Chapitre I : Correspondant Footclubs

I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application.

Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



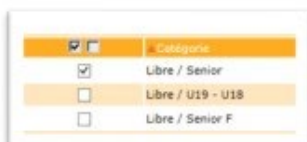
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

1) Créer un compte à l'aide du bouton

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.
Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.

3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

4) Il ne faut pas oublier de

Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans la mesure où il est responsable du paramétrage des accès aux équipes du club sur la Feuille de match



Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessous.

- Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
- Responsable coupes X BOUVIER et R GIRAUD : Djamel DJEDOU
- Responsable délégation: Éric THIVOLLE
- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Suite à la réunion du jeudi 20 juin 2024, un compte-rendu vous a été envoyé sur les boites officielles de vos clubs. Si vous ne l'avez pas reçu vous pouvez le demander par mail ou par sms.

Dans le mail figure également un lien vous permettant de renseigner les coordonnées de vos responsables. Il est désormais actif et en mode éditeur.

Lors de la réunion nous avons notamment évoqué la possibilité de passer les poules de 6 à 10 équipes. Cette proposition sera faite lors d'une réunion du comité directeur. En attendant la décision, le calendrier ne peut être établi.

Rappel Engagements des équipes : De la D1 à D4, la date limite d'engagements de vos équipes est fixée au 11 Juillet 2024. Pour la D5 la date limite est le 22 Juillet 2024.

Rappel Désidératas des équipes : Vous pouvez saisir vos désidératas pour la nouvelle saison jusqu'au 30 Juin 2024, **dernière limite.**

Une réunion avec les responsables vétérans aura lieu le jeudi 20 juin à 19h au siège du district Drôme Ardèche. Pour les absents qui souhaiteraient un compte-rendu merci de transmettre votre adresse mail au 06 48 75 81 43

- Responsable Foot diversifié: Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr





MONTÉES*

De D1 à R3	Davézieux	Salaise Rhodia (2)	Hostun	
De D2 à D1	Bourg lès Valence	Saint Just St Marcel	Crest Aouste (2)	
De D3 à D2	Ol.Salaise Rhodia (3)	Tournon Tain	Portes les Valence	US Montélimar
Valence FC (2)				
De D4 à D3	Villevoacance	Entente Nord Drôme	Saint-Paul Les Romans	Livron
	AC de l'Allet	Foot Mont Pilat (2)	Chateauneuf sur Isère (2)	Larnage/Serves
Châteauneuf du Rhône				
De D5 à D4	AS Annonay	Entente Nord Drôme (2)	ES Le Laris	SC Romans
Beaufort sur Gervanne (2)	Bourg St Andeol	Sud Ardèche (3)	Meysse	St Priest
Royans/Vercors	Vallis Aurea (2)	Larnage/Serves (2)		

DESCENTES*

De D1 à D2	Centre Ardèche	FC Montélimar	Berg Helvie	Portes Hautes Cevennes
De D2 à D3	Chanas Serrières	Hauterives	Davezieux (2)	Ruoms
	FC Diois	Chabeuil (2)		
De D3 à D4	Saint Romain de Surieu	Félines St Cyr	Génissieux	Valensoles
FC 540	ACE	FC Aubenas	Valdaine (2)	St Just St Marcel (2)
		St Alban d'Ay		
De D4 à D5	Trèfle Foot	Chavanay (4)	AS du Dolon (2)	Plateau Ardéchois (2)
Montmiral Parnans	Valensoles (2)	Montvendre	Portes les Valence (2)	Baume Montségur
Berzème	Vals les Bains	Saint-Donat (3)		St Agrève

*Ces tableaux vous sont fournis sous réserve d'homologation



CI-DESSOUS LE TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2023/2024

CHAMPIONNAT D1									
Début de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en R3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descentes en D2	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées de D2	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Fin de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12

CHAMPIONNAT D2									
Début de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Descentes de D1	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées en D1	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Descentes en D3	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées de D3	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Fin de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24

CHAMPIONNAT D3									
Début de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Descentes de D2	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées en D2	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Descentes en D4	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées de D4	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Fin de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48

CHAMPIONNAT D4									
Début de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Descentes de D3	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées en D3	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Descentes en D5	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Fin de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72

CHAMPIONNAT D5									
Descentes de D4	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées en D4	12	12	12	12	12	12	12	12	12



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion électronique du 24/ 06 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

ENGAGEMENTS SAISON 2024-25

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2023-2024.

Compétitions	Dates limites d'engagement
U20 D1	17 Juillet 2024
U20 D2	02 Septembre 2024
U17 D1 – D2	17 Juillet 2024
U17 Brassage	02 Septembre 2024
U15 D1 – D2	17 Juillet 2024
U15 Brassage	09 Septembre 2024
U13 Excellence Brassage	15 Aout 2024
U13 Promotion Brassage	29 Aout 2024
U13 1 ^{ère} Division Brassage	29 Aout 2024
U11	02 Septembre 2024
U9	04 Septembre 2024
U7	11 Septembre 2024

Pour les catégories U13, U15 U17 et U20, les engagements sont réalisables depuis FOOT 200 comme précisé sur l'article en ligne sur le site du District.

Pour les engagements du football d'animation les clubs utiliseront le module FAL (Football Animation et Loisir) pour engager leurs équipes.





U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TABLEAU MONTEES DESCENTES

A l'issue de la saison 2023-24 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U15R2 & U16R2	
	Accessions de U15 D1
	US MONTELIMAR

U15 D1	
Relégations de U15 R2	Accessions de U15 D2
VALLIS AUREA	FC ANNONAY
	FC RHONE VALLEES

U15 D2	
Relégations de U15 D1	Accessions de U15 D3
VALLEE JABRON	FC MUZOLAIS
VAL D'AY	US PONT LA ROCHE
	ENT CREST AOUSTE
	VALLON PONT D'ARC

U15 D3	
Relégations de U15 D2	
CHATUZANGE GOUBET	
BOULIEU ANNONAY	
BERG HELVIE	
PORTES VALENCE	

INFOS DESCENTES :

Les descentes sont annoncées sous réserve des communications de la LAuRA Foot.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TABLEAU MONTEES DESCENTES

A l'issue de la saison 2023-24 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U18R2	
	Accessions de U18 D1
	RHONE CRUSSOL FOOT 07



U17 D1	
Relégations de U16 R2	Accessions de U18 D2
US MOURS ST EUSEBE	OL SALAISE RHODIA
	Entente USVJ / FCV
Relégations de U18 R2	

U17 D2	
Relégations de U17 D1	Accessions de U17 D3
BOULIEU ANN ES	FC BG LES VALENCE
ANNONAY FC	JS LIVRON
FC MONTELMAR	

U17 D3	
Relégations de U17 D2	
HAUTERIVES GD SERRE US	
CHOMERAC ES	
RUOMS OLYMPIQUE	

INFOS DESCENTES :

Les descentes sont annoncées sous réserve des communications de la LAuRA Foot.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TABLEAU MONTEES DESCENTES

A l'issue de la saison 2022-23 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U20R2	
	Accessions de U20 D1
	RHONE CRUSSOL FOOT 07

U20 D1	
Relégations de U18 R2	Accessions de U20 D2
MOURS ST EUSEBE US	BG ST ANDEOL SC
	FC ST JEAN MUZOLS
Relégations de U20 R2	
MOURS ST EUSEBE US (a)	

(a) *Le club MOURS ST EUSEBE US ne sera représenté qu'une seule fois à ce niveau.



U20 D2
Relégations de U20D1
CHAVANAY AS
PORTES VALENCE FC

INFOS DESCENTES :

Les descentes sont annoncées sous réserve des communications de la LAuRA Foot.



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 44

FELICITATIONS A NOS ARBITRES

La C.D.A. Félicite les quatre arbitres qui ont réussi la théorie en Ligue.

– Michaël DUBOIS – Charlie GAYET – Pierre MARESTIN – Thomas PHILIBERT

Ainsi que les deux arbitres qui ont réussi la pratique en Ligue.

– Rémi PARTAMIAN (Arbitre-Assistant Ligue) – Zakaria TOUZOUTI (Jeune Arbitre de Ligue)

Elle se réjouit aussi des bons résultats de ses Arbitres de Ligue avec un point d'orgue pour l'accession de

– David FERREIRA en R1 et de – Pierrick CRESPO et Mohamed ZERGUIT en R2

RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL ARBITRE SAISON 2024/2025

La C.D.A. Vous informe qu'un article concernant le renouvellement du Dossier Médical pour la saison 2024/2025 est en ligne sur le site internet du District Drôme Ardèche. Vous y trouverez toutes les informations et documents. **Vous devez prendre connaissance du GUIDE PRATIQUE (disponible sur ce même article) pour vous aider à réaliser votre dossier.**

ATTENTION : Cette année pour tout dossier incomplet, le délai pour son réexamen **sera de plus d'un mois**. Donc nous vous demandons de bien consulter sur le GUIDE PRATIQUE afin de réaliser correctement votre dossier.

Le délai de rigueur est 15 août 2024. Tout arbitre n'ayant pas envoyé son dossier médical à cette date, sera pénalisé d'un (1) point sur son classement saison 2024/2025.

Merci de ne pas attendre la dernière minute.

VALIDATION DE LA LICENCE ARBITRE SAISON 2024/2024

La C.D.A. vous informe que tant que votre licence arbitre n'a pas été validé, vous ne pourrez accéder à la gestion de vos indisponibilités (cela sera impossible).

1ER TOUR DE COUPE DE FRANCE DU 25 AOUT 2024

ATTENTION : La C.D.A. vous informe que tous les arbitres adultes qui auront leur licence validée, de bien surveiller leurs désignations car ils sont susceptibles d'être désignés pour le 1er tour de Coupe de France.

ASSEMBLEES GENERALES SAISON 2024/2025

La C.D.A. vous informe que les Assemblées Générales de tous les arbitres (Adultes & Jeunes) se tiendront aux dates suivantes.

Samedi 31 août 2024 à MOURS ST EUSEBE (26)

- De 08h00 à 13h00 = D 1 – D2 – Assistants District & Ligue

- De 14h00 à 18h30 = D 3 + Les JAD qui souhaitent venir à cette date-là avec une demande au préalable auprès de la C.D.A, soit par mail "arbitres@drome-ardeche.fff.fr", soit en téléphonant directement au Président Nicolas BRUNEL au "06 70 31 54 43"

Samedi 14 septembre 2024 à PORTES LES VALENCE (26)

- De 08h00 à 13h00 = D 4

- De 14h00 à 18h30 = JAD et Rattrapage

Nous vous demandons de prendre vos dispositions dès maintenant car toute Assemblée Générale est





OBLIGATOIRE et que tout arbitre non présent en date du 14 Septembre 2024, ne sera pas désigné jusqu'au prochain rattrapage et bien entendu le règlement intérieur sur le retrait de points sera appliqué.

Vous devez impérativement venir à l'A.G. De votre catégorie

Réservez donc dès à présent votre date.

Si toutefois, pour des raisons personnelles, vous ne pouvez venir à cette date-là, nous vous demandons de faire une demande auprès de la C.D.A, soit par mail "arbitres@drome-ardeche.fff.fr", soit en téléphonant au Président Nicolas BRUNEL au "06 70 31 54 43". Seul le Président pourra donner son accord.

Particularité cette saison, les JAD doivent venir le 14 septembre après-midi, mais comme mentionnée ci-dessus, une demande peut être faite auprès de la C.D.A. soit par mail soit par téléphone pour venir le 31 aout.

CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT POUR LA SAISON 2024/2025

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au Dimanche 30 juin 2024 (délai de rigueur) en envoyant un mail à l'adresse suivante : arbitres@drome-ardeche.fff.fr Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A. Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des Arbitres-Assistants spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2024/2025.

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe qu'une Formation Initiale en Arbitrage aura lieu en août 2024. Celle-ci se tiendra toute la journée :

Le samedi 24 aout- Le lundi 26 aout et le mardi 27 aout au Siège du District et que la séance administrative aura lieu le vendredi 06 Septembre 2024 à 19 h 00, toujours au Siège du District.

Cette formation est ouverte aussi bien aux jeunes qu'aux adultes.

Les inscriptions seront ouvertes sur le Site de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football.

INFORMATION

La Commission Départementale de l'Arbitrage et toute son équipe vous annonce officiellement, avec un petit pincement au cœur, le départ le 30 juin prochain, de **Roland VIALLET (CTDA)** qui, après 26 ans de loyaux services comme salarié au sein de notre District, nous quitte pour rejoindre le District du Rhône, le 1er Juillet 2024, à la même fonction.

Nous tenons à le remercier infiniment pour tout le travail accompli pendant toutes ces années, et grâce à lui, notre District est le deuxième de la Ligue Auvergne - Rhône Alpes à avoir autant d'arbitres avec, entre autres, trois Arbitres Fédéraux (François BOUDIKIAN – Amandine BOUCHARD – Alexis BERGERON), ainsi qu'un grand nombre d'Arbitres de Ligue.

Nous lui disons un **Grand Bravo** et un **Grand Merci**, et nous ne pouvons que lui souhaiter une bonne réussite dans son nouveau District. **ROLAND..... ENCORE MERCI !**

A partir du 1er Juillet, pour toute question sur la formation ou pour toutes autres questions sur l'arbitrage, veuillez contacter uniquement **Nicolas BRUNEL** au **06.70.31.54.43** ou à l'adresse de la commission des arbitres arbitres@drome-ardeche.fff.fr

LA COMMISSION VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES ESTIVALES.

Président CDA
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA
Jean-Baptiste RIPERT





COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du 17/2024

Présents : MM. BRUNEL Nicolas, MICHELAS François, CHABBAT Maurice et PROTOY Baptiste

Excusés : MM. DUPUIS Marc, BRET Vincent, GIRODON Philippe

A noter, que suite à une modification au niveau du Statut Aggravé de Ligue, l'amende est désormais de **60€**, au lieu de 50€.

Les amendes financières seront prélevées sur les comptes des clubs.

Cette étude a été réalisée suite au décompte des matchs des arbitres au sein des clubs de niveau départemental.

Liste des clubs en infraction à la date du 17 Juin.

CLUBS EN INFRACTION - SAISON 2023/2024					
SÉNIORS					
Nom du Club	N° du Club	Niveau de la compétition le plus élevé	Infraction	Amende Financière	Nombre de mutations 2024/2025
A.S. DESAIGNOISE	554426	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
A.S. BERG HELVIE	581498	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
A. ANIMATION J. ST ALBAN D'AY	527892	D3	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
A.S. VALENSOLLES	521003	D3	3ème année - 1Arbitre	180,00 €	0 + MI
ATHLETIC CLUB DE L'ALLET	560985	D4	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
C.S. CHATEAUNEUF DE GALAURE	517555	D4	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
EN AVANT MONTVENDRE	552265	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
ENT. SARRAS SPORTS ST VALLIER	541513	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
ENT.S. CHOMERACOISE	529711	D1			2





			2ème année - 1Séniors	240,00 €	
ENT.S. ST ALBAN AURIOLLES GROSPIERRES	524743	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
ENTENTE SPORTIVE BEAUMONTELEGER	582281	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
ET. S. MALISSARDOISE	523342	D3	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
F.C. D'AUBENAS	552388	D3	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
F.C. TURQUOISE	581942	D4	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
F.C. DU CHATELET	581391	D2	2ème année - 1Séniors	120,00 €	2
F.C. HAUTERIVES U.S. GRAND SERRE	546999	D2	2ème année - 1Séniors	120,00 €	2
F.C. ORGNAC L'AVEN	532631	D4	3ème année - 1Arbitre	180,00 €	0 + MI
FOOTBALL CLUB HERMITAGE	551563	D3	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
O. CENTRE ARDECHE	504370	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
S.A. ST AGREVOIS	513356	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
S.C. PIRAILLON ST JULIEN MOLIN	532969	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
U.S. DE PONT LA ROCHE	518181	D2	1ère année - 1Séniors	60,00 €	4
UNION SPORTIVE DE VEYRAS	560198	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
US. DROME-PROVENCE	582295	D3	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
JEUNES					
F.C. BOURG LES VALENCE	504375	U15D1	1ère année - 1Jeune	60,00 €	3



Mutations supplémentaires :

La commission se réunira début juillet pour étudier les clubs pouvant bénéficier de mutation(s) supplémentaire(s) au regard du Statut de l'Arbitrage.

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr ou par courrier.

Le Président
Baptiste PROTOY

Le secrétaire
P/O François MICHELAS



COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°08

Réunion du 3 juin 2024

COMITE DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
AUBERT Philippe		X	
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
BRET Vincent	X		
BRUNEL Nicolas	X		
BRUYAT Pascal	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DELORME Bernard	X		
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre	X		
GALES Gérald		X	
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
MARLHIN Alexandre	X		
MOMBARD Martine	X		
MONTALBANO Stéphan	X		
PEALAT Philippe	X		
PELIN Nathalie	X		
PION Jean Marie		X	
PROTOY Baptiste	X		
REBOULLET Mathilde	X		
VILLAND Jean-François		X	
ZAVADA Richard	X		

SALARIES :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
FOURNEL Thibault	X		
VALLET Yohann		X	



I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président informe le Comité de Direction de la volonté du club de l'AS SAHUNE de rejoindre le District Drôme-Ardèche de Football. Celui-ci émet un avis favorable à sa requête si la FFF valide cette demande administrative.

Le Président informe de la requête du FC d'Ornac. Le Comité de Direction émet un avis défavorable à cette requête. La demande d'Ornac l'Aven s'analyse en fait en une demande en révision relevant du domaine gracieux. Or les règlements sportifs et les règles qu'ils fixent, sont d'application stricte. Ils s'imposent à tous les acteurs du football tenus à leur rigoureux respect. Le District ne peut y déroger sans y être autorisé par une disposition expresse spécialement conçue à cet effet. Il en va de la régularité et du bon déroulement du championnat dont le District a la charge et la responsabilité ainsi que de l'équité sportive qui doit l'accompagner. Toute mesure au bénéfice du club d'Ornac l'Aven qui aurait pour effet de le soustraire, en tout ou partie, à une règle au respect de laquelle tout autre compétiteur est astreint, contreviendrait, en méconnaissance des textes, à ce principe fondamental et introduirait forcément une rupture dans l'égalité de traitement due aux clubs. Il n'est donc pas possible de donner une suite favorable à sa demande.

Le Président informe de la réception d'un courrier d'une adresse « Foot sans corruption » pour un match de la dernière journée de R3. Le Comité de Direction dénonce ce genre de courrier anonyme et mènera une action en justice.

Le Président informe d'une demande de création de club sur la commune d'Antraïgues-sur-Volane.

II. ADMINISTRATIF

1. Assemblée Générale du 13 juin 2024

Le Président présente à nouveau l'ordre du jour, le cahier de l'assemblée générale, et l'organisation dédiée pour cet événement du 13 juin prochain.

2. Finales des 8 et 9 juin 2024

Le Président rappelle qu'une réunion d'organisation est organisée ce mardi 04/06 à destination des clubs pour le bon déroulé de ces deux jours. Le District offrira à chaque finaliste un jeu de maillots complets (maillot, short, chaussettes). Cet événement est organisé en partenariat avec le club support du FC Rhône Vallées.

3. Fin des compétitions 2023/2024

Les championnats étant terminés, un point rapide sur l'état des compétitions (séniors, féminines, jeunes) est effectué. La communication sur les résultats des compétitions sera effectuée dès que l'ensemble des éléments auront été validés.

4. Labels Jeunes FFF Crédit Agricole

Les membres du Comité de Direction soulignent le travail des clubs effectué dans le cadre de la démarche de structuration. Le Comité de Direction valide le résultat des jurys d'admission des Labels Jeunes FFF 2024-2027.






BILAN LABEL JEUNES FFF SAISON 2023-2024 LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE FOOTBALL :

CLUB	N° AFFILIATION	Club de niveau Régional ou Départemental	Résultats outils FOOT 2000 (Niveau Elite/Excellence/Espoir)	Observation de la Commission Départementale Label Jeunes FFF	Délibération de la Commission Départementale Label Jeunes FFF (Niveau Elite/Excellence/Espoir)	Date de renouvellement	Validé par le Comité de Direction du District (Signature)	Validé par le Conseil de Ligue Auvergne Rhône Alpes (Signature)
BOULIEU LES ANNONAY	504545	Départemental	EXCELLENCE	Club en pleine évolution	EXCELLENCE	29.27		
PIERRELATTE	504261	Régional	EXCELLENCE		EXCELLENCE			
US MONTEILIMAR	500355	Régional	ESPOIR		ESPOIR			
ST MARCEL LES VALENCE	526341	Départemental	EXCELLENCE		EXCELLENCE			
RCTOURNON - TAIN	544437	Départemental	EXCELLENCE		EXCELLENCE			
AS CHAVANAY	519727	Régional	ESPOIR		ESPOIR			
MONT PILAT	552125	Régional	ESPOIR		ESPOIR			
VALLEE DU JABRON	590379	Départemental	ESPOIR		ESPOIR			
ST JEAN MUZOLS	532844	Départemental	ESPOIR		ESPOIR			
ASSAF	550020	Régional	EXCELLENCE		EXCELLENCE			
Livron SS	550239	Départementale	Esprit		Esprit			

Document à retourner à la Ligue Auvergne Rhône Alpes : technique@laurafoot.fff.fr

DISTRICT DRÔME-ARDÈCHE DE FOOTBALL

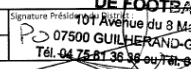
Fait le : 30.05.2024
A : Guilhaud Granges
Signature Président du District : 
107 Avenue du 8 Mai 1945
07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél. 04 75 81 36 36 ou Tél. 04 75 81 36 35

BILAN LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL FFF SAISON 2023-2024 LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE FOOTBALL

CLUB	N° AFFILIATION	Statut du Club Renouvellement: Nouveau	Résultats outils FOOT 2000 (Niveau Or/Argent/Bronze)	Observation de la Commission Départementale Label Jeunes FFF	Délibération de la Commission Départementale Label (Niveau Or/Argent / Bronze)	Date de renouvellement	Validé par le Comité de Direction du District (Signature)	Validé par Conseil de Ligue Auvergne Rhône Alpes (Signature)
BOULIEU LES ANNONAY	504545	Nouveau	BRONZE		BRONZE	29.27		
SAINT MARCEL LES VALENCE	526341	Nouveau	ARGENT		ARGENT			
RCTT	504437	Nouveau	ARGENT		ARGENT			
PIERRELATTE	504261	Nouveau	BRONZE		BRONZE			

Document à retourner à la Ligue Auvergne Rhône Alpes : technique@laurafoot.fff.fr

DISTRICT DRÔME-ARDÈCHE DE FOOTBALL

Fait le : Guilhaud - Granges
30.05.2024
Signature Président du District : 
107 Avenue du 8 Mai 1945
07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél. 04 75 81 36 36 ou Tél. 04 75 81 36 35



5. Calendrier Sportif / Administratif 2024-2025

Une présentation des travaux effectués par le groupe de travail est effectuée. Une seconde réunion se déroulera le 18/06 prochain.

R. ARNAUD présente une ébauche du calendrier administratif 2024/2025.

Le prochain Comité de Direction se déroulera le 11/07.

II. JURIDIQUE

1. Intervenants extérieurs

Le Président informe le Comité de Direction de l'état d'avancement du dossier relatif à la pérennisation de la commission technique élargie.

2. Tarifs 2024/2025

Le Président informe qu'une modification des tarifs sera présentée à l'Assemblée Générale d'Hiver 2024. Le Comité de Direction valide également les tarifs de formation 2024/2025 imposés par l'IEFF.

III. SPORTIF

1. Manifestations clubs : Fin de saison

Il est fait l'état des invitations pour les manifestations des clubs de fin de saison. Le Comité de Direction honorera un maximum d'invitations en fonction des disponibilités de chacun.

2. Création d'une coupe U15F

Le Comité de Direction valide la création d'une coupe U15F qui portera le nom de Mme Roselyne LAULAGNET. Il est également évoqué la création d'une coupe U20.

Le Président,

JF. VALLET

Le Secrétaire Général,

R. ARNAUD